

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 825

12 novembre 1998

SOMMAIRE

Alaurin Investments S.A., Luxembourg	page 39586	Optima Conseil S.A., Luxembourg	39567
Avant-Invest S.A., Luxembourg	39589	Oriental Holding S.A., Luxembourg	39566, 39567
BHS, S.à r.l., Rodange	39567	Our Immo S.A., Senningerberg	39568
C.C. Associates S.A., Luxembourg	39591	Overland Investment S.A., Luxembourg	39570
Cobra AT, Cobra Automotive Technologies S.A., Luxembourg	39572, 39575	Pacoyan S.A., Luxembourg	39571
Corfu S.A., Luxembourg	39594	Pagaso S.A., Luxembourg	39570
De News S.A., Luxembourg	39597	Paix Investissements S.A., Luxembourg	39570
(La) Forge d'Or, S.à r.l., Lintgen	39558	Panev S.A., Luxembourg	39571
Gerling Namur-Assurances du Crédit, Gerling Namur-Kredietverzekeringen, Gerling Namur Insurances of Credit, Gerling Namur Kredit- versicherungen, Jambes	39563	Pariter Holding S.A., Luxembourg	39571
GFL International Holding S.A., Luxembourg	39554	Pasilach S.A., Luxembourg	39571
G.M.P. S.A., La Générale des Métaux Précieux, Lu- xembourg	39561	Patrifam S.A., Luxembourg	39572
Gogo Holding International S.A., Luxembg	39559, 39560	P.B.I. - LUX, Principle Business International Lu- xembourg S.A., Bridel	39572
HCH Finance S.A., Luxembourg	39554	Photocomposition Services Europe S.A., Luxembg	39572
Hepilo S.A., Luxembourg	39554	Pinxton S.A., Luxembourg	39576
Honday Holding S.A., Luxembourg	39554	Platy Finance S.A.H., Luxembourg	39576
Intercom Services, S.à r.l., Luxembourg	39555	Provelux, S.à r.l., Luxembourg	39576
International Utility Structures (Luxembourg) S.A., Luxembourg	39556, 39557	R.A.S.A S.A., Strassen	39576
Investitionsgesellschaft Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	39557	Renimax S.A., Luxembourg	39577
Isabelnet S.A.	39555	Rice International S.A., Luxembourg	39579
J.P. Morgan Fund Services S.A., Luxembourg	39558	R.P.E. S.A., Luxembourg	39575
J.P. Morgan Japanese Fund Services S.A., Luxembg	39555	Sadrin S.A., Luxembourg	39576
J.P. Morgan Japanese Investor Fund Services S.A., Luxembourg	39558	Savino del Bene Internationale S.A., Luxbg	39576, 39577
Juralux S.A., Luxembourg	39558	Scancargo S.A., Sandweiler	39577, 39578
Kadik S.A.H., Luxembourg	39559	Seatracorp S.A., Luxembourg	39579
Knarf Holding S.A., Luxembourg	39559	Sharinvest Holding S.A., Luxembourg	39580
Köhl AG, Wecker	39559	Sidacier Holding S.C.A., Luxembourg	39578
Koutani S.A., Luxembourg	39560	Silvere Holding S.A., Luxembourg	39580
Larix S.A., Luxembourg	39562	Sipafi S.A.H., Luxembourg	39581
Lieb S.A., Luxembourg	39562	S.M.J. S.A., Luxembourg	39578
Lochmore Holding S.A., Luxembourg	39562	Société de Lavallois S.A.H., Luxembourg	39581
Lubelair S.A., Luxembourg	39563	Société de Promotion Financière et Patrimoniale du Benelux S.A., Luxembourg	39580
Lubelmet S.A., Luxembourg	39563	Société pour le Transport International de Conte- neurs, S.à r.l., Rodange	39581
Lux Investment and Management S.A., Luxembg	39565	Soerensen Rental, S.à r.l., Sandweiler	39579, 39580
Luxreass S.A., Luxembourg	39565	Sofinor Holding S.A., Luxembourg	39583
Lyrsa Participations S.A., Luxembourg	39566	Soft Inn, S.à r.l., Luxembourg	39581
Mab Holding S.A., Luxembourg	39566	Somapar S.A., Luxembourg	39581, 39582
Mair International S.A., Luxembourg	39566	Soparfint S.A., Luxembourg	39582, 39583
Management International (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	39568	Star Aircraft Leasing S.A., Luxembourg	39583
Metalpar Soparfi S.A., Luxembourg	39568	Starmaker S.A., Luxembourg	39584
Mondadori International S.A., Luxembourg	39569	Stavri S.A., Luxembourg	39583
Montrose S.A., Luxembourg	39560, 39561	Swisstar S.A., Luxembourg	39584
Namur Re S.A., Luxembourg	39566	Tadorne S.A., Luxembourg	39584
Natimmo S.A., Luxembourg	39569	Tecfi S.A., Luxembourg	39594
Nouvelle Luxelec S.A., Wecker	39562	Testun Holding S.A., Luxembourg	39594
Olcese Finance S.A., Luxembourg	39570	Textilpar Investissements S.A., Luxembourg	39584
		Tie, Dow & Beha S.A., Luxembourg	39600
		Tr'ax Luxembourg, S.à r.l., Rodange	39599
		TTCL, Trading & Trucking Company Luxembourg, S.à r.l., Schouweiler	39584

GFL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.216.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour GFL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.

Signature Signature

(38077/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

HCH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.237.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(38087/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

HEPILO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.362.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour HEPILO S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué

Signatures

(38088/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

HONDAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.998.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: LUF (14.209.263,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38090/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1997.

HONDAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: LUF (2.275.451,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38091/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1997.

INTERCOM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 25.421.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38093/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

INTERCOM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 25.421.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38094/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

INTERCOM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 25.421.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38095/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

INTERCOM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 25.421.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38096/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

ISABELNET S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.007.

Le Conseil d'Administration de la société s'est réuni en date du 2 septembre 1998 pour prendre acte de la démission de la société DARSON Inc de son poste d'Administrateur-délégué et a nommé en remplacement Monsieur Olivier Maurer demeurant à Luxembourg à l'unanimité des voix jusqu'à l'élection définitive lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Signature

L'Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38104/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 56.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Luxembourg, le 31 août 1998.

Pour J.P. MORGAN JAPANESE FUND SERVICES S.A.
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(38107/013/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

INTERNATIONAL UTILITY STRUCTURES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée INTERNATIONAL UTILITY STRUCTURES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, constituée par acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen de résidence à Luxembourg en date du 16 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 416 du 24 octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 13 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 438 du 17 juin 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Dennis Bosje, administrateur de société, demeurant à L-1525 Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Matheis, administrateur de société, demeurant à L-8323 Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à L-5898 Syren.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à cette Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Approbation de l'augmentation du conseil d'administration à quatre membres.
2. Nomination de Monsieur Terrence A. Lyons, directeur de société, demeurant à Vancouver, Canada, comme administrateur supplémentaire de la société.

3. Distinction de deux catégories de signatures, du type A et B. Décision que la société peut être valablement engagée par la signature conjointe d'une signature du type A et d'une signature du type B.

Nomination de Monsieur Robert Jack, directeur de société, demeurant à Calgary, Canada, et Monsieur Terrence A. Lyons, prénommé, comme signataires de la catégorie A.

Nomination de Monsieur Gérard Matheis, MBA, demeurant à L-8323 Olm, 50, avenue Grand-Duc Jean, et de Monsieur Dennis Bosje, comptable, demeurant à L-1525 Strassen, 18, rue Alexandre Fleming comme signataires de la catégorie B.

Modification afférente du dernier alinéa de l'article six des statuts.

4. Changement de l'année sociale de la société. L'année sociale de la société commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année. L'année courante finit le 30 septembre 1998.

Modification afférente de l'article huit des statuts,

- que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour.

- que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des membres du conseil d'administration à quatre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Terrence A. Lyons, prénommé, comme administrateur supplémentaire de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de distinguer deux catégories de signatures A et B et que la société peut être valablement engagée par la signature conjointe d'une signature du type A et d'une signature du type B.

L'assemblée décide de nommer Messieurs Robert Jack, préqualifié, et Terrence A. Lyons, préqualifié, comme signataires de la catégorie A.

L'assemblée décide de nommer Messieurs Gérard Matheis et Dennis Bosje, prénommés, comme signataires de la catégorie B.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article six pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«The Company is bound by the joint signatures of one «A» and one «B» signatory.»

Version française:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe d'une signature du type A et d'une signature B.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société et décide que l'année sociale de la société commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année. L'année courante finit le 30 septembre 1998.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of October and end on the thirtieth September of each year.

Version française:

Art. 8. L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à raison de la présente s'élèvent approximativement à la somme de quarante mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Bosje, G. Matheis, C. Bechtel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 septembre 1998, vol. 504, fol. 10, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 10 septembre 1998.

J. Seckler.

(38100/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

INTERNATIONAL UTILITY STRUCTURES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 1998.

J. Seckler
Notaire

(38101/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

INVESTITIONSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.759.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

INVESTITIONSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG HOLDING S.A.
Signatures

(38102/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

INVESTITIONSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.759.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} septembre 1998

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société INVESTITIONSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 1998 à 9.00 heures, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection de H.J.J. Moors, A.H.P.M. Paulissen et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1998.

Certifié sincère et conforme
INVESTITIONSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38103/694/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 25.149.

Les comptes annuels au 30 novembre 1996, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Luxembourg, le 31 août 1998.

Pour J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A.
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

(38105/013/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 25.149.

Les comptes annuels au 30 novembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Luxembourg, le 31 août 1998.

Pour J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A.
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

(38106/013/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

J.P. MORGAN JAPANESE INVESTOR FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 57.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1998, vol. 511, fol. 44, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Luxembourg, le 31 août 1998.

Pour J.P. MORGAN JAPANESE INVESTOR FUND SERVICES S.A.
CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

(38108/013/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

JURALUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue à Luxembourg le 18 juin 1998

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour JURALUX
Signature

(38109/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

LA FORGE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7451 Lintgen, 10, rue Knepel.
R. C. Luxembourg B 35.393.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

LA FORGE D'OR, S.à r.l.
F. Alves De Oliveira
Gérant

(38116/500/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

KADIK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.096.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38110/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

KNARF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.318.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
réunie au siège social à Luxembourg, le 30 avril 1998 à 17.00 heures*

Ratification de la cooptation de Monsieur Marc Ambroisien au mandat d'Administrateur en date du 28 avril 1998.

Ont été élus aux fonctions d'Administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Pierre Laloyaux et de Monsieur Edouard de Burllet, démissionnaires:

- Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur Adjoint
- Monsieur Frédéric Seince, Employé

Leur mandat d'Administrateur prendra fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 1998.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38113/010/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

KÖHL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Haerebiërg.
R. C. Luxembourg B 43.668.

Les comptes annuels aux 31 mars 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour KÖHL A.G.

(38114/506/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

**GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. KING'S COURT HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 38.458.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KING'S COURT S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg, R.C. Luxembourg B numéro 38.458, constituée suivant acte reçu le 11 novembre 1991, publié au Mémorial C numéro 154 du 21 avril 1992, dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Kapellen (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 6.200 (six mille deux cents) actions, représentent l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1. Changement de la dénomination actuelle de la société en GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A.
2. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il existe une société anonyme holding, sous la dénomination de GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination actuelle de la société en GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A. et de modifier par conséquent le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier paragraphe.** Il existe une société anonyme holding, sous la dénomination de GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Patteet, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 1998, vol. 110S, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

J. Elvinger.

(38111/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

**GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. KING'S COURT HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 38.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour le notaire
Signature

(38112/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

KOUTANI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.281.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour la société
Signature

(38115/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

MONTROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 59.048.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Maître Catherine Dessoy, avocat, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MONTROSE S.A., ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B sous le numéro 59.048, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial C page 19989 de 1997 et dont les statuts n'ont pas subi de modifications ultérieures;

En vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion tenue au siège social le 27 juillet 1998, un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualités ainsi qu'il est dit ci-après a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. que le capital souscrit de la société anonyme MONTROSE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 69.000.000,- ITL (soixante-neuf millions de lires italiennes) représenté par 69 (soixante-neuf) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes);

2. qu'aux termes de l'article 3 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à 1.000.000.000,- ITL (un milliard de lires italiennes) et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, l'article 3 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, cette autorisation expirant cinq ans après la date de constitution;

3. que le conseil d'administration, en sa réunion tenue en date du 27 juillet 1998 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 3 des statuts, a réalisé une tranche de l'augmentation de capital autorisé et notamment à concurrence de 552.000.000,- ITL (cinq cent cinquante-deux millions de lires italiennes) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de 69.000.000,- ITL (soixante-neuf millions de lires italiennes) à 621.000.000,- ITL (six cent vingt et un millions de lires italiennes), par la création et l'émission de 552 (cinq cent cinquante-deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.000,- ITL (un million de lires italiennes) chacune;

4. que l'augmentation de capital social a été souscrite et libérée par les actionnaires actuels, par renonciation à une créance certaine, liquide et exigible libellée en ITL à concurrence d'un montant équivalent à 552.000.000,- ITL (cinq cent cinquante-deux millions de lires italiennes) existant au profit des créanciers souscripteurs et à charge de la société MONTROSE S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence;

5. que cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 29 juin 1998 par le réviseur d'entreprises indépendant Aniel Gallo, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et qui conclut de la manière suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

L'augmentation de capital projetée de ITL 552.000.000,- est effectuée par la création de 552 actions.»

6. que suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisé, l'article 3 des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à six cent vingt et un millions de lires italiennes (ITL 621.000.000,-) divisé en six cent vingt et une (621) actions d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Desso, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1998, vol. 110S, fol. 31, case 3. – Reçu 115.368 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

J. Elvinger.

(38133/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

MONTROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R. C. Luxembourg B 59.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour le notaire

Signature

(38134/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

G.M.P. S.A., LA GENERALE DES METAUX PRECIEUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.021.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 11 août 1995, publié au Mémorial C n° 545 du 25 octobre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 mai 1997, acte publié au Mémorial C n° 462 du 26 août 1997.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.M.P. S.A.

LA GENERALE DES METAUX PRECIEUX

KPMG Experts-Comptables

Signature

(38117/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

LARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 23.556.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 septembre 1998

Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg, Madame Sandrine Purel, employée privée, demeurant à Errouville (France), et Monsieur Hack, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, sont nommés administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Jean-Paul Goerens et Frank Schaffner et de Madame Sabine Perrier, démissionnaires, auxquels décharge est accordée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour. Mesdames Sylvie Theisen et Sandrine Purel, ainsi que Monsieur Manuel Hack termineront le mandat de leur prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué parmi ses membres.

Le siège social de la société est transféré du 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, au 11, boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 9 septembre 1998

Madame Sylvie Theisen est nommée administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule rubrique.

Pour extrait sincère et conforme
LARIX S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38118/788/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

LIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.451.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 64, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour LIEB S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

G. Baumann S. Wallers

(38119/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1997.

LOCHMORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.216.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 70, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Le mandataire de la société.

(38120/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

NOUVELLE LUXELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Haerebiërg.
R. C. Luxembourg B 50.240.

Les comptes annuels au 31 mars 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 511, fol. 27, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour NOUVELLE LUXELEC S.A.

(38138/506/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

NOUVELLE LUXELEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 9, Haerebiërg.
R. C. Luxembourg B 50.240.

Les comptes annuels au 31 mars 1998, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour NOUVELLE LUXELEC S.A.

(38139/506/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

LUBELAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.233.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour LUBELAIR S.A., Société Anonyme

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Signature

(38121/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

LUBELMET, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.762.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour LUBELMET S.A., Société Anonyme

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Signature

(38122/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

GERLING NAMUR-ASSURANCES DU CREDIT,
(anc. NAMUR-ASSURANCES DU CREDIT, Société Anonyme).
GERLING NAMUR-KREDIETVERZEKERINGEN,
(anc. NAMUR-KREDIETVERZEKERINGEN, Naamloze Vennootschap).
GERLING NAMUR INSURANCES OF CREDIT,
(anc. NAMUR-INSURANCES OF CREDIT).
GERLING NAMUR KREDITVERSICHERUNGEN,
(anc. NAMUR-KREDIT VERSICHERUNGEN, Aktiengesellschaft).
Siège social: 5100 Jambes (Namur), 74-78, avenue Prince de Liège.
R. C. Namur 20.256.

Changement de dénomination - Modification de la date d'assemblée - Capital autorisé
Modifications aux statuts - Pouvoirs

D'un acte dressé par le notaire Stéphane Watillon à Namur, le 28 avril 1997 portant la mention: «Enregistré à Namur 3^{ème} bureau, le 29 avril 1997, vol. 227, fol. 20, case 18, 3 rôles, 4 renvois. Reçu 1.000 francs. Le Receveur, (Signé), Oudar.»

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAMUR-ASSURANCES DU CREDIT - NAMUR-KREDIETVERZEKERINGEN - NAMUR-INSURANCES OF CREDIT - NAMUR KREDIT-VERSICHERUNGEN, ayant son siège social à 5100 Jambes (Namur), 74-78, avenue Prince de Liège, immatriculée au registre de commerce de Namur, sous le numéro 20.256 et assujettie à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE 401.372.241, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Changement de dénomination

L'assemblée a déclaré de modifier la dénomination de la société en:

- version française: GERLING NAMUR-ASSURANCES DU CREDIT.
- version néerlandaise: GERLING NAMUR KREDIETVERZEKERINGEN.
- version anglaise: GERLING NAMUR INSURANCES OF CREDIT.
- version allemande: GERLING NAMUR KREDITVERSICHERUNGEN.

Modification de la date d'assemblée

L'assemblée a décidé de modifier la date de l'assemblée annuelle et de fixer celle-ci au dernier mardi du mois de mai de chaque année, et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit. Par conséquent, la prochaine assemblée annuelle se tiendra le dernier mardi de mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Capital autorisé

L'assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum d'un milliard de francs belges (1.000.000.000,-).

Cette autorisation lui est conférée pour une période de cinq ans à dater du jour fixé par la loi comme point de départ de cette période. Elle peut être renouvelée une ou plusieurs fois pour une période de cinq ans maximum par l'assemblée générale délibérant conformément à la loi.

L'augmentation de capital pourra être réalisée tant par apport en numéraire que, sous réserve des restrictions légales, par apport ne consistant pas en numéraire. Elle pourra l'être également par incorporation des réserves disponibles ou indisponibles, avec ou sans création de titres nouveaux.

L'assemblée a décidé également d'autoriser le conseil d'administration, agissant dans le cadre du capital autorisé, à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle, notamment en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la société ou de l'une de ses filiales, le tout conformément aux dispositions des articles 34bis et 101quater des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Par conséquent les statuts sont complétés:

- par un nouvel article 6bis rédigé comme proposé à l'ordre du jour, dont le texte figure ci-dessous et dans les termes mêmes de celui-ci.
- par un nouveau paragraphe ajouté à l'article 7, rédigé comme proposé à l'ordre du jour, dont le texte figure ci-dessous et dans les termes mêmes de celui-ci.

Suppression de l'attribution du surplus du bénéfice

L'assemblée a décidé de supprimer purement et simplement l'attribution du surplus du bénéfice destiné aux administrateurs, autorisée par l'article 37 des statuts. Par conséquent, l'assemblée a décidé de supprimer également le point 3 du deuxième alinéa de cet article des statuts.

Cette décision entrera en vigueur à compter de l'exercice mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Modifications aux statuts

Comme conséquence des résolutions qui précèdent et, en outre, afin d'adapter les statuts aux dispositions en vigueur des lois sur les sociétés commerciales et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'assemblée a décidé de modifier les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Est remplacé par le texte suivant:

«Il est formé une société anonyme, sous la dénomination GERLING NAMUR ASSURANCES DU CREDIT; en néerlandais GERLING NAMUR KREDIETVERZEKERINGEN; en anglais GERLING NAMUR INSURANCES OF CREDIT; et en allemand GERLING NAMUR KREDITVERSICHERUNGEN.»

Art. 6bis. Est inséré un nouvel article 6bis, rédigé comme suit:

«Lors de l'assemblée générale extraordinaire du trente mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximal d'un milliard de francs belges.

Cette autorisation lui a été conférée pour une période de cinq ans à dater du jour fixé par la loi comme point de départ de cette période. Elle peut être renouvelée une ou plusieurs fois pour une période de cinq ans maximum par l'assemblée générale délibérant conformément à la loi.

L'augmentation de capital pourra être réalisée tant par apport en numéraire que, sous réserve des restrictions légales, par apport ne consistant pas en numéraire. Elle pourra l'être également par incorporation des réserves disponibles ou indisponibles, avec ou sans création de titres nouveaux.»

Art. 7. Est ajouté, à la fin de cet article, le paragraphe suivant:

«Le droit de souscription préférentielle pourra toutefois, dans l'intérêt social, être limité ou supprimé par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification aux statuts ou par le conseil d'administration agissant dans le cadre du capital autorisé, et ce même en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées qui ne sont pas membres du personnel de la société ou de l'une de ses filiales, le tout conformément aux dispositions des articles 34bis et 101quater desdits lois.»

Art. 9. Est remplacé par le texte suivant:

«Les parts sociales non entièrement libérées restent nominatives. La mise au porteur des parts sociales entièrement libérées ne peut avoir lieu qu'à la demande de leur propriétaire et moyennant accord du conseil d'administration.

La cession à titre onéreux, ou la transmission à cause de mort, des parts sociales nominatives ou au porteur, ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du conseil d'administration et au profit des personnes agréées par celui-ci.

A cet effet, la demande d'agrément sera notifiée à la société, par lettre recommandée indiquant le nombre des actions dont la cession est proposée ou faisant l'objet d'une transmission à cause de mort, ainsi que les nom, prénom, profession, domicile ou dénomination du siège social du ou des cessionnaires proposés ou des bénéficiaires de la transmission. En cas de cession à titre onéreux, le candidat acheteur sera tenu de consigner la somme nécessaire à l'achat proposé conjointement avec la demande d'agrément.

La décision du conseil d'administration relative aux paragraphes 1 et 2 du présent article ne devra pas être motivée et elle ne sera susceptible d'aucun recours.

Cette décision devra être communiquée par lettre recommandée à l'actionnaire cédant ou au bénéficiaire de la transmission dans les nonante jours de la date de la demande d'agrément et, le cas échéant, de la consignation des fonds.

A défaut de réponse dans ce délai, l'agrément est réputé acquis. En cas de refus d'agrément, dans le délai ci-dessus, du cessionnaire ou bénéficiaire de la transmission, le conseil d'administration est tenu de présenter, dans la même lettre, un ou plusieurs acquéreurs pour la totalité des actions à céder, et d'indiquer un prix d'acquisition au moins égal au montant proposé par le candidat acheteur.»

Art. 13. Est remplacé par le texte suivant:

«La société pourra racheter ses propres parts sociales, en suivant les conditions reprises à l'article 52bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Conformément à la loi et à ses conditions, une décision de l'assemblée générale ne sera pas nécessaire lorsque l'acquisition des parts sociales propres ou des parts bénéficiaires est nécessaire pour éviter à la société un dommage grave et imminent.»

Art. 14. Le second alinéa est remplacé par le texte suivant:

«Les administrateurs sont rééligibles.»

Art. 18. Est ajouté, en fin d'article, un dernier paragraphe libellé comme suit:

«Dans des cas exceptionnels justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du conseil d'administration peuvent être, par consentement unanime des administrateurs, exprimées par écrit. Il ne pourra cependant par être recouru à cette procédure pour l'arrêt des compte annuels ou l'utilisation du capital autorisé.»

Art. 20. Est ajouté, en fin d'article, un dernier paragraphe libellé comme suit:

«De la même manière, les délégués à la gestion journalière, administrateurs ou non, peuvent contier des pouvoirs spéciaux à tout mandataire mais dans les limites de leur propre délégation. Ce dernier ne pourra à son tour confier ces pouvoirs à d'autres sans autorisation de la personne qui les lui a conférés.»

Art. 27. La première phrase est remplacée par la phrase suivante:

«L'assemblée générale se réunit au siège social ou à tout autre endroit désigné par le conseil d'administration, le dernier madri de mai à quatorze heures.»

Art. 29. Dans la première phrase, sont remplacé les termes «cinq jours francs» par les termes «trois jours ouvrables».

Art. 30. La dernière phrase de l'article est supprimée purement et simplement.

Art. 31. La deuxième phrase du premier alinéa est supprimée purement et simplement.

Art. 35. La deuxième phrase de cet article est remplacée par la phrase suivante:

«Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par un membre du conseil.»

Déposé 5, juin 1997.

Pour extrait analytique conforme
S. Watillon
Notaire

Déposé en même temps que l'expédition conforme du procès-verbal modificatif, le rapport du conseil d'administration, la liste des présences.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38135/000/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

LUX INVESTMENT AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.995.

Les bilans au 31 décembre 1995 et au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 71, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour la société LUX INVESTMENT
AND MANAGEMENT S.A.
Signature

(38123/054/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

LUXREASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 29.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 59, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, 11 septembre 1998.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 2 juillet 1998

L'assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

Monsieur Jean-Jacques Bensoussan

Monsieur Jean-Marie Danton

Monsieur Jacques Mahaux

Madame Cécile Rambaud

mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2000.

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de reconduire comme Réviseur Indépendant de la société COOPERS & LYBRAND, 16, rue Eugène Ruppert, B.P. 1446, L-1014 Luxembourg dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour LUXREASS S.A.
Signature

(38124/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

LYRSA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 51.936.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

LYRSA PARTICIPATIONS S.A.
Signature Signature

(38125/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

MAB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.140.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour MAB HOLDING S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(38126/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

MAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.096.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

MAIR INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature

(38127/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

NAMUR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5-7, rue Bertels.
R. C. Luxembourg B 27.110.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1998.

Signature.

(38136/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

ORIENTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.350.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

ORIENTAL HOLDING S.A.

Signatures

(38143/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

ORIENTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.350.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

ORIENTAL HOLDING S.A.

Signatures

(38144/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

ORIENTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.350.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

ORIENTAL HOLDING S.A.

Signatures

(38145/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

ORIENTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.350.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

ORIENTAL HOLDING S.A.

Signatures

(38146/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

BHS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 28.626.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1998.

(38532/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 1998.

ORIENTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 novembre 1997.

- Réélection de H. Moors, A. Paulissen et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Luxembourg, le 17 novembre 1997.

Certifié sincère et conforme

ORIENTAL HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38147/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

OPTIMA CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Résolution

Le conseil d'administration agissant conformément à l'article 9 des statuts prend la résolution suivante, signée et datée par tous les administrateurs.

- Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Pierre Delandmeter, de son poste d'administrateur et le remercie pour sa contribution à l'administration de la société. Le Conseil pourvoira à sa décharge par la prochaine assemblée générale.

- Le conseil décide, en conséquence de coopter, Monsieur Jean-Marc Thys, demeurant à L-9132 Schieren, 20, Op der Schlaed, pour la durée du mandat restant à ouvrir de son prédécesseur. Cette cooptation sera ratifiée par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 20 août 1998.

E. Fabri d'Enneilles J.-M. Lambinet

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38142/999/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 26.700.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

MANAGEMENT INTERNATIONAL
(LUXEMBOURG) S.A.
Société Anonyme

Signature Signature

(38128/041/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 26.700.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Monday, 1 September 1998 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Statutory Auditor's Report and the Annual Accounts for the year ended 30 June 1998.

The meeting approved that the net profit of US\$ 7,911 for the year ended 30 June 1998 be added to the profit brought forward of US\$ 29,724 to give a new balance of US\$ 37,635 as of 1 July 1998.

2. The meeting approved the Directors' Report for the year ended 30 June 1998.

3. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to the year ended 30 June 1998.

4. The meeting noted that Mr A. J. O'Connor had resigned from the Board of Directors as of 31 August 1998.

The meeting re-elected Messrs Henry B. Smith, Luis A. Douglas, J. Christopher Wilcockson and Wayne P. Chapman as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1999.

5. The meeting re-elected KPMG Audit as Statutory Auditor for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 1999.

For MANAGEMENT INTERNATIONAL
(LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38129/041/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

METALPAR SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.182.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(38130/273/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

OUR IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société anonyme OUR IMMO S.A. du 31 août 1998.

En sa séance du 31 août 1998 le conseil d'administration, en vertu des pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale, a décidé de nommer Monsieur Louis Marie Piron, administrateur de sociétés, demeurant à Our-Paliseur (Belgique), comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Senningerberg, le 31 août 1998.

Pour extrait conforme

L.-M. Piron B. Piron

Administrateur Administrateur

Enregistré à Grevenmacher, le 9 septembre 1998, vol. 166, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlimk.

(38148/231/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

MONDADORI INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 9.273.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

MONDADORI INTERNATIONAL
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(38131/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

MONDADORI INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 9.273.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} avril 1998

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration:

- MM. Giovanni Puerari, dirigeant d'entreprise, demeurant à Milan (Italie), président et administrateur-délégué;
Maurizio Costa, dirigeant d'entreprise, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Frederico Franzina, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait conforme
MONDADORI INTERNATIONAL
Société Anonyme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38132/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

NATIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 39.873.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 septembre 1998

Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg, Madame Sandrine Puel, employée privée, demeurant à Errouville (France), et Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, sont nommés administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Jean-Paul Goerens et Frank Schaffner et de Madame Sabine Perrier, démissionnaires, auxquels décharge est accordée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour. Mesdames Sylvie Theisen et Sandrine Puel, ainsi que Monsieur Manuel Hack termineront le mandat de leur prédécesseur venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué parmi ses membres.

Le siège social de la société est transféré du 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 11, boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 9 septembre 1998

Madame Sylvie Theisen est nommée administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme
NATIMMO S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38137/788/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

OLCESE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.856.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 1998.

(38140/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

OLCESE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.856.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 1998

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Paolo Andrea Mettel, Administrateur de sociétés, Lugano, Madame Monica Pallone, consultant, Lugano et Madame Stafania Stramigioli, consultant, Lugano et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, Soleuvre sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme
Pour OLCESE FINANCE S.A.

COMPANIES & TRUST PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38141/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

OVERLAND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 13.824.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38149/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PAIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 43.804.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 septembre 1998

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre Schill et de Madame Denise Vervaeet ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Elle appelle aux fonctions d'administrateurs Madame Gaby Goedert, employée privée, demeurant à Ell, pour une même période.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour la société
Signature

(38152/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PAGASO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.691.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

(38151/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PACCOYAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.353.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 1998

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Monsieur Bernard Ewen et de Mademoiselle Joëlle Lietz ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Elle appelle aux fonctions d'administrateurs Madame Denise Vervaet, employée privée, demeurant à Luxembourg, pour une même période.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 juin 1998

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen, administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour la société
Signature

(38150/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PANEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.036.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PANEV S.A.
Signatures

(38153/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PANEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.036.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juillet 1998.

- Réélection de H. Moors, J.-M. Di Cino, A. Paulissen et ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1998.

Certifié sincère et conforme
PANEV S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38154/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PARITER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.951.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38155/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PASILACH, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.542.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38156/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PATRIFAM, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.932.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38157/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

**P.B.I. - LUX, PRINCIPLE BUSINESS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.062.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38158/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PHOTOCOMPOSITION SERVICES EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.886.

A la suite de l'assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement en date du 27 avril 1998 et de la réunion du Conseil tenue à la même date, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Maxime Laurent, administrateur de sociétés, Paris, président

Madame Caroline Chabauty, administrateur de sociétés, Asnières

Madame Cécile Laurent, administrateur de sociétés, Paris

Monsieur Patrice Laurent, administrateur de sociétés, Neuilly-sur-Seine

Luxembourg, le 21 août 1998.

Pour PHOTOCOMPOSITION SERVICES EUROPE
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 75, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38159/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

**COBRA AT, COBRA AUTOMOTIVE TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,
(anc. PROCO S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4 avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 41.135.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROCO S.A., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.135, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 août 1992, publié au Mémorial C, numéro 562 du 1^{er} décembre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Karine Henrion, employée privée, demeurant à Gennevaux-Léglise (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yvan Vlaeminck, employé privé, demeurant à Nassogne (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société en COBRA AUTOMOTIVE TECHNOLOGIES S.A., en abrégé COBRA AT S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

2) Introduction d'un droit de préemption et d'une clause d'agrément en cas de cessions d'actions.

3) Augmentation du capital social à concurrence de 3.700.000.000,- ITL pour le porter de son montant actuel de 50.000.000,- ITL à 3.750.000.000,- ITL par l'émission de 37.000 actions d'une valeur nominale de 100.000,- ITL chacune. Souscription et libération des actions nouvellement émises.

4) Suppression du capital autorisé à l'article 3 des statuts.

5) Modification afférente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois milliards sept cent cinquante millions de lires italiennes (3.750.000.000,- ITL) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (100.000,- ITL) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

6) Ajoute du texte suivant à la fin de l'article 5 des statuts:

«en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

7) Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président qui prend également le titre et les fonctions de l'administrateur-délégué. En cas d'absence du Président-Administrateur-Délégué (PDG), celui-ci confère la présidence de la réunion du conseil à un autre administrateur.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société au PDG. Le PDG peut à son tour déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à des administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant conjointement à deux.

La délégation à la gestion journalière d'un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle du PDG, soit par la signature conjointe des autres membres du conseil d'administration.»

II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que les cinq cents (500) actions représentant l'intégralité du capital social de cinquante millions de lires italiennes (50.000.000,- ITL) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en COBRA AUTOMATIVE TECHNOLOGIES S.A., en abrégé COBRA AT S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art 1^{er}. Alinéa premier.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de COBRA AUTOMATIVE TECHNOLOGIES S.A., en abrégé COBRA AT S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'introduire un droit de préemption et une clause d'agrément et d'insérer un nouvel article 4 aux statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** Sauf cession entre actionnaires, la cession d'actions à titre gratuit ou à titre onéreux, entre vifs ou à cause du décès est soumise aux conditions et limitations suivantes:

1) à un droit de préemption;

2) à l'agrément du candidat cessionnaire par le conseil d'administration en cas de non-exercice ou d'exercice partiel du droit de préemption, par les autres actionnaires.

Droit de préemption

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions, doit en informer les autres actionnaires, par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros d'actions dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile du cessionnaire proposé, ainsi que le prix de la cession. Le droit de préemption vaut également en cas du décès d'un actionnaire.

Les autres actionnaires ont un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires qui exercent le droit de préemption.

Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas les actions ne seront fractionnées; si le nombre d'actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lequel s'exerce le droit de préemption, les parts en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du tirage au sort et par les soins du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, dans les deux mois de la demande d'agrément du cessionnaire et/ou proposition d'exercice du droit de préemption.

Si les actionnaires déclarent vouloir exercer leur droit de préemption, dans le délai de deux mois fixé ci-avant, mais s'ils contestent le prix de la cession, ce prix sera déterminé, à défaut d'accord amiable, par un expert désigné de commun accord par les parties, conformément à l'article 1854 du Code civil ou, à défaut d'accord sur l'expert, par le président du tribunal de commerce de l'arrondissement où est établi le siège de la société, statuant comme en référé.

Les frais de l'expertise et de la procédure sont à charge des deux parties, chacune pour la moitié.

Le prix est payable au plus tard dans six mois à compter du jour qui a été fixé définitivement. Le dividende éventuel de l'année en cours est réparti prorata temporis entre les cédants et les cessionnaires, à compter de la même date.

Agrément

Sauf les cessions entre actionnaires autorisées, toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable et unanime du conseil d'administration.

Au cas où il n'y a pas de décision dans les trois mois de la requête d'agrément, les actions peuvent être cédées librement.

Au cas où l'agrément est refusé, le conseil d'administration a le droit dans le délai de trois mois fixé ci-dessus, de trouver des candidats-acquéreurs, à défaut desquels il est tenu de lever son opposition.

Les droits de vote des actions, qui sont cédées en méconnaissance de cet article sont suspendus à partir de la date de la cession. Cette suspension peut être levée par décision de l'assemblée générale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois milliards sept cents millions de liras italiennes (3.700.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions de liras italiennes (50.000.000,- ITL) à trois milliards sept cent cinquante millions de liras italiennes (3.750.000.000,- ITL) par l'émission de trente-sept mille (37.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Souscription et libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les trente-sept mille (37.000) actions nouvellement créées ont été souscrites et libérées moyennant apport de l'intégralité des actions de la société DELTA ELETTRONICA SpA, avec siège social à I-21100 Varese, Via Astico 41, comme suit:

- dix-neuf mille cent quarante et une (19.141) actions nouvelles par la société FONDS EUROPEENS POUR L'INNOVATION S.A., avec siège social 13, avenue Gossiaux, Auderghem (Belgique), représentée par Monsieur Serafino Memmola, industriel, demeurant à Casciago (Va), Via Matteotti 40, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Auderghem (Belgique), le 8 août 1998, libérées moyennant apport de trente-huit mille huit cents (38.800) actions de la société DELTA ELETTRONICA SpA, préqualifiée;

- onze mille trente et une (11.031) actions par Monsieur Serafino Memmola, préqualifié, libérées moyennant apport de vingt-deux mille trois cent soixante (22.360) actions de la société DELTA ELETTRONICA SpA, préqualifiée;

- mille neuf cent soixante-quatorze (1.974) actions par Madame Maria Pagliara, sans état, demeurant à Casciago (Va), Via Matteotti 40, libérées moyennant apport de quatre mille (4.000) actions de la société DELTA ELETTRONICA SpA, préqualifiée;

- deux mille six cent trente-quatre (2.634) actions par Monsieur Davide Memmola, administrateur-délégué, demeurant à Casciago (Va), Via Matteotti 40, représenté par Monsieur Serafino Memmola, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Varese, le 7 août 1998, libérées moyennant apport de cinq mille trois cent quarante (5.340) actions de la société DELTA ELETTRONICA SpA, préqualifiée,

- deux mille deux cent vingt (2.220) actions par Monsieur Fabio Memmola, administrateur-délégué, demeurant à Casciago (Va), Via Matteotti 40, représenté par Monsieur Serafino Memmola, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Varese, le 7 août 1998, libérées moyennant apport de quatre mille cinq cents (4.500) actions de la société DELTA ELETTRONICA SpA, préqualifiée.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces apports ont fait l'objet d'un rapport établi par VAN CAUTER, S.à r.l., Luxembourg, daté du 22 juillet 1998, lequel rapport après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport établi par VAN CAUTER, S.à r.l. contient les conclusions suivantes:

Conclusions:

«Suite aux contrôles et analyses conformément aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous estimons pouvoir formuler les conclusions suivantes:

1. La description de l'apport répond à des conditions normales de précision et de clarté.

2. Les modes d'évaluation adoptés en vue de la rémunération de l'apport, évalué à 3.700.000.000,- liras italiennes, sont justifiés par l'économie d'entreprise.

Les valeurs auxquelles conduisent les modes d'évaluation correspondent au moins à la valeur des actions à émettre en contrepartie de l'apport.

3. La rémunération attribuée en contrepartie soit la création de 37.000 nouvelles actions est légitime et équitable de sorte que les droits respectifs des parties intéressées sont respectés et leurs obligations complètement fixées.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé à l'article 3 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant lateneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois milliards sept cent cinquante millions de liras italiennes (3.750.000.000,- ITL) représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter le texte suivant à la fin de l'article 5 des statuts pour donner à la dernière phrase la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernière phrase.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président qui prend également le titre et les fonctions de l'administrateur-délégué. En cas d'absence du Président-Administrateur-Délégué (PDG), celui-ci confère la présidence de la réunion du conseil à un autre administrateur.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société au PDG. Le PDG peut à son tour déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à des administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant conjointement à deux.

La délégation à la gestion journalière d'un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle du PDG, soit par la signature conjointe des autres membres du conseil d'administration.»

A la suite de l'insertion d'un nouvel article 4 aux statuts, l'assemblée générale déclare donner une nouvelle numérotation aux articles subséquents des statuts.

Evaluation des frais

Les comparants déclarent que l'apport en nature des actions de la société DELTA ELETTRONICA SpA remplit les conditions exigées par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et est par conséquent exempt de droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 125.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, K. Henrion, Y. Vlaeminck, S. Memmola, M. Pagliara, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1998, vol. 110S, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

P. Frieders.

(38162/212/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

**COBRA AT, COBRA AUTOMOTIVE TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme,
(anc. PROCO S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4 avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 41.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 1998.

P. Frieders.

(38163/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

R.P.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 41.652.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 1998

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure à la moitié du capital social.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2004 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Signature.

(38169/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PINXTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.270.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38160/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PLATY FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.315.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38161/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

PROVELUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

Signature.

(38164/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

R.A.S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.047.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1998, vol. 510 fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Signature.

(38165/263/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SADRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.627.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour SADRIN S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-délégué

Signatures

(38170/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SAVINO DEL BENE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.143.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SAVINO DEL BENE
INTERNATIONALE S.A.

Signatures

(38171/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SAVINO DEL BENE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.143.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SAVINO DEL BENE
INTERNATIONALE S.A.
Signatures

(38172/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SAVINO DEL BENE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.143.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mai 1997

- Paolo Nocentini et Silvano Brandani ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2002.

Luxembourg, le 12 mai 1997.

Certifié sincère et conforme
SAVINO DEL BENE
INTERNATIONALE S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38173/694/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

RENIMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 55.485.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511 fol. 77, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(38166/273/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SCANCARGO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
H. R. Luxemburg B 33.669.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SCANCARGO S.A., R. C. Luxemburg Sektion B Nummer 33.669, mit Sitz in L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den in Bettemburg residierenden Notar Christine Doerner, am 2. April 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 384 vom 17. Oktober 1990, mit einem Kapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Bezeichnung des Nominalwertes.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Gunnar Pedersen, Geschäftsführer, wohnhaft in Moutfort.

Der Herr Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Joëlle Gehlen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmenzählerin Frau Jeanne Feltgen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkt:

Tagesordnung:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Alzingen nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle;
- 2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

Alsdann wurde nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von Alzingen nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, zu verlegen, und dementsprechend Absatz eins von Artikel zwei der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 2. Absatz eins.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf etwa achtzehntausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Pedersen, J. Gehlen, J. Feltgen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 1998, vol. 504, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 9. September 1998.

J. Seckler.

(38174/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SCANCARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 33.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 septembre 1998.

J. Seckler.

(38175/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

S.M.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Par décision de l'assemblée générale ont été nommés administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2003:

Monsieur Michel Reiter, retraité, demeurant à Strassen.

Madame Nicole Thill, employée, demeurant à Kehlen.

Monsieur Henri Cerf, employé, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le notaire

Enregistré à Grevenmacher, le 8 septembre 1998, vol. 166, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(38181/239/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SIDACIER HOLDING S.C.A.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.097.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour la société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(38178/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

RICE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.781.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511 fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 1998.

RICE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(38167/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

RICE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.781.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511 fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 1998.

RICE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(38168/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SEATRACORP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.892.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 1998, vol. 511, fol. 67, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 août 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Renaud Florent, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg-Merl, Président;
- Monsieur Dirk Martens, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;
- NAVILUX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre

Signature.

(38176/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOERENSEN RENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 46.844.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Lars Soerensen, gérant de société, demeurant à DK-8220 Brabrand, Langdalsvej 18 (Danemark), ici représenté par Monsieur Gunnar Pedersen, gérant de société, demeurant à Moutfort, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Mundelstrup (Danemark), le 7 août 1998, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SOERENSEN RENTAL, S.à r.l., avec siège social à L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein (R.C. Luxembourg B 46.844), a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 7 février 1994, publié au Mémorial C numéro 227 du 9 juin 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 275 du 6 juin 1996.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- frs), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide de transférer le siège social de Alzingen à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** (premier alinéa) Le siège social est établi à Sandweiler.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de dix-huit mille francs, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Soerensen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 août 1998, vol. 504, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 septembre 1998.

J. Seckler.

(38185/231/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOERENSEN RENTAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 46.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 septembre 1998.

J. Seckler.

(38186/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SHARINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 47.245.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

(38177/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SILVERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.583.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg, le 25 juin 1998 à 15.00 heures

Approbation des comptes au 31 décembre 1997 et report de la perte de USD 7.546,51.

Ratification de la cooptation de Monsieur Otto en tant qu'Administrateur pour la période du 28 avril au 25 juin 1998.

Reconduction des mandats de Messieurs Otto, Ambrosien et Loutsch en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1998.

Luxembourg, le 25 juin 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38179/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOCIETE DE PROMOTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE DU BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 55.330.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour la société

Signature

(38183/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOCIETE DE LAVALOIS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.134.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38182/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SIPAFI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, plateau du St Esprit.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Extraits de l'assemblée générale du 21 août 1998

Affectation du résultat:

La perte au montant de 94.407,- flux est reportée à nouveau.

Composition du Conseil d'Administration:

M. Jacques-René Schmitz, demeurant à L-1475 Luxembourg

Mme Josette Knaf, demeurant à L-1475 Luxembourg

M. Jacques-Joseph Schmitz, demeurant à L-1940 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

M. André Harpes, demeurant à Diekirch.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour la société

J.-R. Schmitz

(38180/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOCIETE POUR LE TRANSPORT INTERNATIONAL DE CONTENEURS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4829 Rodange, rue de Lasauvage.

R. C. Luxembourg B 21.314.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour la société

Signature

(38184/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOFT INN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 85, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 37.688.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOFT INN, S.à r.l.

Signature

(38188/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOMAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.517.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(38189/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

39582

SOMAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.517.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 mai 1998.

Résolution

L'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1998 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.-

Pour extrait conforme
SOMAPAR S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38190/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOPARFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 41.654.

—
Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1993, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 80, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

*Pour la société
Signature*

(38191/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOPARFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 41.654.

—
Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1994, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 80, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

*Pour la société
Signature*

(38192/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOPARFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 41.654.

—
Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 80, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

*Pour la société
Signature*

(38193/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOPARFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 41.654.

—
Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1996, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 80, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

*Pour la société
Signature*

(38194/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOPARFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 41.654.

Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1997, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 80, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour la société
Signature

(38195/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOPARFINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 40, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 41.654.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 9 septembre 1998

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Anonyme SOPARFINT S.A. tenue à Luxembourg, le 9 septembre 1998, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- les comptes annuels des exercices clos au 31 décembre 1993, 1994, 1995, 1996 et 1997 ont été approuvés,
- report des résultats au 31 décembre 1993, 1994, 1995, 1996 et 1997 après décision d'une affectation totale à la réserve légale de LUF 54.214,-,
- décision a été prise de poursuivre l'activité au 31 décembre 1995, 1996 et 1997, en dépit de la perte de plus de la moitié du capital social à ces dates,
- décision a été prise de donner décharge aux Administrateurs pour la durée de leur mandat,
- décision a été prise de donner décharge au Commissaire aux Comptes pour la durée de son mandat,
- renouvellement du mandat des Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire,
- renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38196/729/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SOFINOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 35.986.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Signature.

(38187/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

STAR AIRCRAFT LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.767.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 77, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour le conseil d'administration

Signature

(38197/273/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

STAVRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.785.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Signature.

(38199/694/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

STARMAKER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.386.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 septembre 1998.

STARMAKER S.A.

Signatures

(38198/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

SWISSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 55.461.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour la société

Signature

(38200/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

TADORNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 58.886.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
réunie au siège social à Luxembourg, le 24 juin 1998 à 12.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 1997 et report de la perte de 57.445,32 FRF.

Ratification de la cooptation de Monsieur Otto en tant qu'Administrateur pour la période du 28 avril au 24 juin 1998.

Reconduction des mandats de Messieurs Otto, Ambroisien et Loutsch en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juin 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38201/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.367.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 79, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

(38204/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

TTCL, TRADING & TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung,

(vormals TCL, TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Gesellschaftssitz: L-4994 Schouweiler, 94, rue de Longwy.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am elften August.

Vor dem unterzeichneten Notar Norbert Muller, im Amtswohnsitz in Esch an der Alzette.

Sind erschienen:

1.- Herr Werner Von Wirth, Speditionsunternehmer, wohnhaft in NL-6374 La Landgraaf, 235, Rimnurgerweg,

2.- Herr Johan Briels, Angestellter, wohnhaft in NL-6002 UX Weert, Dahliastrat 35.

Hierbei sei bemerkt, dass Herr Johan Briels, vorgenannt, in gegenwärtiger Urkunde vertreten werden durch Herrn Jean-Paul Schanen, Privatbeamter, wohnhaft in L-4994 Schouweiler, 94, rue de Longwy, handelnd aufgrund einer Vollmacht erteilt in La Landgraaf, am 11. August 1998.

Welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur-Unterzeichnung, durch alle Komparenten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Herr Werner Von Wirth und Herr Johan Briels, vorgenannt, vertreten wie eingangs erwähnt, sind die beiden Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG, TCL, S.à r.l., mit Sitz in L-3850 Schifflingen, 56, avenue de la Libération,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Francis Kessler mit Amtswohnsitz in Esch an der Alzette am 10. Februar 1992, Nummer 160 seines Repertoriums, veröffentlicht im Amtsblatt Sonderband C Nummer 313 vom 22. Juli 1992,

abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 17. Februar 1998, Nummer 297 seines Repertoriums, einregistriert in Esch an der Alzette, Band 838, Blatt 95, Fach 11,

abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 27. März 1998, Nummer 483 seines Repertoriums, einregistriert in Esch an der Alzette, am 30. März 1998 Band 840, Blatt 36, Fach 10.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchen, folgendes zu beurkunden:

Herr Johan Briels, vorgenannt, ist alleiniger Eigentümer von dreihundertfünfundsiebzig (375) Anteilen der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG, TCL, S.à r.l. Er tritt hiermit ab und überträgt unter der gesetzlichen Gewähr an:

a) Herrn Peter Lemm, Rechtsanwalt, wohnhaft in Köln-Altstadt/Nord (Deutschland), Domstrasse 43, hier anwesend, dies annehmend,

einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile der ihm gehörenden dreihundertfünfundsiebzig (375) Anteile an der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG, TCL, S.à r.l.,

b) Herrn Jean-Paul Schanen, vorgenannt, hier anwesend, dies annehmend,

einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile der ihm gehörenden dreihundertfünfundsiebzig (375) Anteile an der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG, TCL, S.à r.l.,

b) Frau Rosita Krämer, Transportunternehmerin, wohnhaft in Köln - Rondorf (Deutschland), Rodenkirchener Strasse 152,

hier anwesend, dies annehmend.

einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile der ihm gehörenden dreihundertfünfundsiebzig (375) Anteile an der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG, TCL, S.à r.l.

Die abgetretenen und übertragenen Gesellschaftsanteile sind durch keine Bescheinigung dargestellt.

Herr Werner Von Wirth, Herr Jean-Paul Schanen, Herr Peter Lemm und Frau Rosita Krämer, vorgenannt, sind Eigentümer von heute angerechnet der soeben übertragenen Gesellschaftsanteilen und dieselben haben von heute angerechnet Recht auf die Einkommen und Gewinne, welche diese einbringen.

Dieselben sind in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, die diesen Gesellschaftsanteilen anhaften.

Herrn Werner Von Wirth, Herrn Jean-Paul Schanen, Herrn Peter Lemm und Frau Rosita Krämer, vorgenannt, wurden weder eine Bescheinigung noch ein Ausweis dieser Gesellschaftsanteilen ausgehändigt. Ihr Eigentum geht ausschliesslich aus den Statuten hervor.

Es wird bemerkt, dass gegenwärtige Abtretung der vorgenannten Gesellschaftsanteilen mit dem gemeinsamen Einverständnis der Mehrheit der Gesellschafter darstellend mehr als drei Viertel des Gesellschaftskapitals vorgenommen wurde, so wie dies hervorgeht aus einem Protokoll, aufgestellt durch die respektiven Gesellschafter der vorgenannten Gesellschaft,

welches Protokoll nach gehöriger ne varietur-Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Zwecks Erhebung der Einregistrierungsgebühren erklären die Parteien, dass seit der Gründung der Gesellschaft TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG, TCL, S.à r.l., vorgenannt, keine Kapitalerhöhung vorgenommen wurde, und dass das Stammkapital siebenhundertfünzigtausend Franken (750.000,-), beträgt.

Nach gegenwärtiger Abtretung sind die Gesellschaftsanteile aufgeteilt wie folgt:

1.- Herr Werner Von Wirth, vorgenannt, dreihundertfünfundsiebzig Anteile	375 Anteile
2.- Herr Jean-Paul Schanen, fünfundzwanzig Anteile	125 Anteile
3.- Herr Peter Lemm, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125 Anteile
4.- Frau Rosita Krämer, einhundertfünfundzwanzig Anteile	125 Anteile
Total: siebenhundertfünzig Anteile	750 Anteile

Ausserordentliche Generalversammlung

Im Anschluss an gegenwärtige Anteilsabtretung sind die Teilhaber der vorgenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG, TCL, S.à r.l., die das gesamte Stammkapital repräsentieren und sich ordnungsgemäss vorgeladen befinden, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Umänderung des Namens der Gesellschaft,
- 2.- Rücktritt des derzeitigen technischen Geschäftsführers sowie Quittung und Entlast des derzeitigen technischen Geschäftsführer,
- 3.- Ernennung eines neuen technischen Geschäftsführers,
- 4.- Bestätigung des bisherigen administrativen Geschäftsführers in seinem Amt,
- 5.- Ernennung eines weiteren administrativen Geschäftsführer,
- 6.- Festlegung der Regelung hinsichtlich der Unterzeichnungsbefugnis der Gesellschaft,
- 7.- Verlegung des Sitzes der Gesellschaft.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig, den Namen der Gesellschaft von TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG-TCL, S.à r.l. in TRADING & TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG, TTCL, umzuändern.

Im Anschluss an die Umänderung des Namens wird Artikel 1 der Statuten wie folgt umgeändert:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: TRADING & TRUCKING COMPANY LUXEMBOURG, TTCL, S.à r.l.»

Zweiter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung nimmt einstimmig den Rücktritt von Herrn Johan Briels, vorgeannt, von seinem Amt als technischer Geschäftsführer vom heutigen Tage an und erteilt ihm Quittung und Entlast für seine Geschäftsführung bis zum heutigen Tage.

Dritter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung ernennt einstimmig Frau Rosita Krämer, vorgeannt, als technische Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer.

Vierter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung bestätigt einstimmig Herrn Werner Von Wirth, vorgeannt, in seinem Amt als administrativer Geschäftsführer.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig, Herrn Jean-Paul Schanen, vorgeannt, auf unbestimmte Dauer als weiteren administrativen Geschäftsführer zu ernennen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig, dass die Gesellschaft künftig durch die gemeinsamen Unterschriften des technischen Geschäftsführers und eines administrativen Geschäftsführers verpflichtet wird.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig, dass der Sitz der Gesellschaft von Steinbrücken (Pontpierre) nach Schouweiler verlegt wird.

Im Anschluss an die Verlegung des Geschäftssitzes wird Artikel 3 der Statuten wie folgt abgeändert:

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Schouweiler.

Die neue Adresse der Gesellschaft lautet danach:

L-4994 Schouweiler, 94, rue de Longwy.»

Schätzung der Kosten

Der Betrag für Kosten, Ausgaben, Vergütung und Lasten irgendwelcher Art, die die Gesellschaft aufgrund dieser Statutenänderung zu tragen hat, beläuft sich auf ungefähr zweiunddreissigtausend Franken (32.000,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch an der Alzette, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit ihm diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. Von Wirth, J.-P. Schanen, P. Lemm, R. Krämer, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 1998, vol. 842, fol. 101, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Abschrift zu dienlichen Zwecken erteilt.

Esch an der Alzette, den 8. September 1998.

N. Muller.

(38213/224/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

ALAURIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N -8188,

ici représentée par Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

2. Madame Anique Klein, prénommée.

Lesquelles comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ALAURIN INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou, toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, notamment l'exploitation de biens immobiliers, financières ou industrielles, commerciales ou civiles liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 500.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deux juin à huit heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; la comparante sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Alexandre Vancheri, comptable, demeurant à Anns.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire: WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Michel Bourkel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Septième résolution

Le siège social est fixé au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Klein et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 1998, vol. 461, fol. 78, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 1998.

A. Lentz.

(38226/221/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

AVANT-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société de droit anglais TUCHI INVESTMENTS Ltd., avec siège social au 19, Seaton Place, JE4 8PZ Saint Hélier (Jersey), ici représentée par son directeur Monsieur Guy Hermans, économiste, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

2. La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé, entre les parties comparantes, qui seront actionnaires de la société, une société anonyme sous la dénomination de AVANT-INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière (NACE-LUX: 70.110) et la participation dans le capital social de différentes sociétés ainsi que la gestion des sociétés appartenant en majorité à la soparfi, la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties et autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF), représenté par mille actions (1.000) actions de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze du mois d'avril à 10 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour du mois suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) La société de droit anglais TUCHI INVESTMENTS Ltd., cinq cents actions	500
2) La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A., cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 93.000,- francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Guy Paul Hermans, économiste, demeurant au 1, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg;

b) Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

c) Madame Natalia Korknienkova, médecin-stomatologue, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

4) Est nommée commissaire:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire en l'an deux mille quatre.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hermans, L. Voet, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 1998, vol. 461, fol. 78, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 1998.

A. Lentz.

(38227/221/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

C.C. ASSOCIATES, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188,

ici représentée par Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

2. Madame Anique Klein, prénommée.

Lesquelles comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de C.C. ASSOCIATES.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou, toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, notamment l'exploitation de biens immobiliers, financières ou industrielles, commerciales ou civiles liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 500.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deux juin à huit heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; la comparante sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,
- b. Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,
- c. Monsieur Alexandre Vancheri, comptable, demeurant à Ans.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire: WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Michel Bourkel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Septième résolution

Le siège social est fixé au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Klein et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 1998, vol. 461, fol. 77, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 1998.

A. Lentz.

(38228/221/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

TECFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.099.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

TECFI S.A.

Signatures

(38202/694/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

TESTUN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 36.032.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1998, vol. 511, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 18 août 1998

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure aux trois quarts du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Signature.

(38203/032/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

CORFU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le sept septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188,

ici représentée par Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

2. Madame Anique Klein, prénommée.

Lesquelles comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CORFU S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou, toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, notamment l'exploitation de biens immobiliers, financières ou industrielles, commerciales ou civiles liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cents millions de francs luxembourgeois (LUF 500.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deux juin à huit heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, inscrite sous le numéro 18 5200, ayant son siège à Nassau, Bahamas, 70 Box N-8188, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2. Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; la comparante sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Madame Anique Klein, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Alexandre Vancheri, comptable, demeurant à An.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire: WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Michel Bourkel, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Septième résolution

Le siège social est fixé au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Klein et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 septembre 1998, vol. 461, fol. 78, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 1998.

A. Lentz.

(38229/221/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

DE NEWS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FINANCIERE DU BENELUX S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B, sous le numéro 26.813,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 août 1998, ci-annexée.

2. DOT FINANCE S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B, sous le numéro 23.593,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 août 1998, ci-annexée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de DE NEWS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trois millions six cent mille (3.600.000,-) francs français, représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1998. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 1999.

Souscription

Les trois mille six cents (3.600) actions ont été souscrites comme suit par:

1. FINANCIERE DU BENELUX S.A., préqualifiée, cent actions	100
2. DOT FINANCE S.A., préqualifiée, trois mille cinq cents actions	3.500
Total: trois mille six cents actions	3.600

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois millions six cent mille (3.600.000,-) francs français se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation et estimation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois cent mille (300.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est estimé à vingt-deux millions cent quarante mille (22.140.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2003:
 - Monsieur Jean-Marc Heitz, employé privé, demeurant à Wormeldange-Haut,
 - Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Esch-sur-Alzette,
 - Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Tétange.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2003:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, représentés comme préindiqué, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Sprimont, N. Didier, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 110S, fol. 65, case 3. – Reçu 221.400 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

R. Neuman.

(38230/226/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 1998.

TR'AX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4829 Rodange, rue de Lasauvage.

R. C. Luxembourg B 36.505.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 511, fol. 76, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour la société
Signature

(38211/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

TIE, DOW & BEHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 51.836.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIE, DOW & BEHA S.A., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis, R.C. Luxembourg section B numéro 51.836, constituée suivant acte reçu le 20 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 514 du 7 octobre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Que la présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C des 11 et 20 juillet 1998;

- dans le journal luxembourgeois LUXEMBURGER WORT des 11 et 20 juillet 1998.

III. - Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 1.500 (mille cinq cents) actions, actuellement en circulation, 930 (neuf cent trente) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.

2. Modification du quatrième alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.P. Pescatore.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. Quatrième alinéa.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présente minute.

Signé: A. Kamarowsky, F. Cannizzaro, J.M. Debaty, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 1998, vol. 110S, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1998.

J. Elvinger.

(38208/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

TIE, DOW & BEHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 51.836.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1998.

Pour le notaire

Signature

(38209/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1998.